Notion de féminicide

Par **Yzah**, le **09/07/2019** à **20:00**

Bonjour,

En ce moment la problématique des violences conjugales est revenue au premier plan politique. J'entends tout le temps cette notion de féminicide. Juridiquement parlant, qu'en pensez vous? Le meurtre d'une femme ne reste t-il pas avant tout un meurtre?

Personnellement je trouve que ce terme ne sers à rien. Il y a déjà la distinction assassinat/meurtre et il m'en semble qu'il existe des circonstances aggravantes « meurtre/assassinat par ou sur conjoint ».

Enfin voilà j'attendais vos réactions :)

Par **Herodote**, le **10/07/2019** à **07:27**

Bonjour,

La notion de féminicide n'est effectivement pas juridique. Aucune disposition de droit pénal ne distingue le meurtre d'un homme ou d'une femme.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/07/2019** à **07:46**

Bonjour

Moi aussi ce terme me brûle les oreilles. Comme le dit Hérodote il n'est pas juridique.
Ce terme laisserait penser que le meurtre d'une femme serait plus grave que le meurtre d'un homme. Il est assez curieux de voir qu'il est notamment utilisé par des mouvements qui prônent l'égalité femme-homme.
Il est utile de rappeler qu'homicide est défini comme la situation où une personne a tué **un être humain**

https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/homicide/40226

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/09/2019** à **08:07**

Bonjour

En lien avec le sujet https://amp.lefigaro.fr/story/faut-il-reconnaitre-le-feminicide-dans-le-code-penal--12659

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **05/09/2019** à **10:26**

Pour ma part, comme l'écrit inclusif, c'est un délire puéril de féministes.

Utiliser "féminicide" pour bien spécifier que c'est une femme qui a été tuée et non un (méchant) homme, ça n'aidera en aucune façon à lutter contre la violence conjugale et la violence tout court, tout ce que ça m'inspire, c'est du dégoût car ça participe au délire de quelques illuminées du bocal qui seraient donc en train de nous expliquer que tuer une femme serait plus grave que de tuer un homme.

Si demain l'on commence à emprunter ce chemin, nous allons nous retrouver avec des cisgenreicide, nonbinaireicide, raciséicide et j'en passe.

Il serait plus sage de se concentrer sur l'éducation des générations futures, comment voulez-vous, à une époque de l'enfant roi où, toute tentative d'éducation semble vouée à être punie ou réprimandée, nous soyons en mesure d'expliquer à un adulte n'ayant jamais eu aucun cadre éducatif stable qui à être "strict/dur" aux yeux de certains, qu'il n'est pas normal de régler ses problèmes par la violence, qu'il n'est pas de bonne éducation de frapper une femme etc...

Surtout que, homme ou femme, sauf erreur de ma part, du moment que la victime a un lien de parenté avec l'auteur, la peine encourue est de fait plus importante.

Le Code pénal reconnait donc déjà, la gravité du fait de s'en prendre à son conjoint, sa conjointe.

Par **Lorella**, le **05/09/2019** à **17:47**

qu on l utilise dans le langage courant ne me gène pas. En tout état de cause, le droit pénal français a prévu la circonstance aggravante lorsque le meurtre est commis par le conjoint, le

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

concubin ou le partenaire pacs.

https://www.franceculture.fr/societe/le-terme-feminicide-interroge-le-droit

[quote]
L'article 221-4 du code pénal dit que "*le meurtre est puni de la réclusion criminelle à perpétuité lorsqu'il est commis par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité*". L'article 132-80 précise : "*La circonstance aggravante prévue au premier alinéa est également constituée lorsque les faits sont commis par l'ancien conjoint, l'ancien concubin ou l'ancien partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité. Les dispositions du présent alinéa sont applicables dès lors que l'infraction est commise en raison des relations ayant existé entre l'auteur des faits et la victime.*"

[/quote]

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/09/2019** à **10:08**

Bonjour

Je rejoins Chris.

Cette notion est purement politique et n'a aucun avenir sur le plan juridique.
Comme il l'a été dit, le meutre du conjoint/concubin est déjà une circonstance aggravante et ce peu importe **le sexe de la victime.**
N'oublions pas qu'il y a aussi des hommes qui sont victime de maltraitances de la part de leur femme/mari.

Par **vongola**, le **13/09/2019** à **01:14**

Bonsoir, je rejoins le débat un peu tard, mais je pense qu'il n'a pas vraiment d'intérêt s'i l'on se place du point de vue du droit. Je vais dire quelque de froid, mais moi c'est simplement du marketing, c'est comme quand Apple place un I devant tous ses produits, c'est pour les différencier des autres, de cette façon le grand public sait que c'est une femme qui est morte et que c'est un homme le coupable, puisque visiblement l'inverse n'existe pas. Et puis si l'on veut aller plus loin, j'ai toujours eux du mal à croire tous ses gens qui prônent l'égalité, en multipliant les gestes et propos inégalitaires, et je pense que les mouvements féministes n'échappent pas à cette règle. D'ailleurs suffit de voir que personne ne s'offusque de la féminisation "extreme ?" de certains corps de métiers. La magistrature en est un parfait

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

exemple avec l'ENM qui nous sort des promotions à plus de 70% féminines.ou encore des salles de sports interdites aux hommes. Bref pour moi c'est comme le racisme, à force de répéter aux gens que le racisme c'est toujours contre les m^mes, on en arrive à des gens qui ne se rendent même pas compte qu'ils peuvent être raciste envers des personnes blanches.

Par **Nuage**, le **13/09/2019** à **03:41**

Bonsoir,

Je m'incruste dans le débat :) Le féminicide n'a pas de valeur juridique, mais le monde ne tourne pas autour du droit. Ce n'est pas parce qu'il n'a pas de valeur juridique, qu'il ne sert à rien. Un terme n'a pas besoin d'être correct dans tous les domaines (droit, politique, sociologie, psychologie...) pour qu'il ait un sens.

Sinon, quelle valeur a-t-il? Je penche pour sociologique et politique. Pourquoi parler de féminicide? Peut-être pour une question de frapper, dire femme morte sous les coups de son compagnon, ça frappe moins sans doute. Après les reproches, c'est plus sur le fait qu'on ne parle pas au final des hommes qui peuvent mourir sous les coups de leur compagne, ou encore de leur compagnon ou autre individu ayant un autre genre, tout comme des femmes ou autre individu d'un autre genre, mort.e.s sous les coups d'un autre individu qu'un homme.

Par contre, ce terme ne veut pas du tout laisser penser qu'un meurtre d'un homme est moins grave. Déjà parce qu'on parle pas d'un meurtre d'une femme, mais un meurtre d'une femme sous les coups de son conjoint. On ne parle pas d'une femme morte par un tueur/euse en série.

Et sinon autre raison, y a certainement plus de femmes mort.e.s sous les coups de son conjoint que l'inverse, ça ne justifie pas l'invisibilité de la situation inverse, mais simplement y a de ça. Sans oublier le fait qu'il y a du sexisme, et on le lie peut-être à ça, tuer parce que c'est une femme, alors que si cela peut avoir un lien, c'est peut-être pas le lien direct, étant dans un autre sujet, qui sont les violences conjugales. Outre en plus avec l'effet de la parole qui se libère dans un mouvement plus global pour l'avancée des droits et des mentalités, tout cela fait qu'un événement qui touche les femmes d'aussi grande ampleur, et bah on en parle.

Mais effectivement, ce serait bien qu'on donne de la visibilité aussi du coup à ces autres personnes victimes de coups de leur conjoint.e.

Bon, sinon c'est pas tellement ce mot le fond du problème, ce mot ne veut pas dire que tous les hommes sont des monstres comme si nécessairement parler de violence entre un homme et une femme, c'est ramener au rapport global, général entre hommes/femmes.

Il y a juste un fait où il y a des hommes qui frappent leur compagne, préciser que ce sont des hommes, ça peut laisser penser que ça vise tous, mais non, y a pas de solidarité entre tous les hommes, ça n'a pas de sens, chaque individu est différent. Et si on précise aussi féminicide, c'est peut-être qu'on pense aussi que ça a un lien avec le problème de l'inégalité.

Qui viendrait de l'éducation notamment, d'ailleurs pas trop compris le souci de la notion de tentative d'éducation réprimée, surtout quand un cadre de violence familial, souvent peut engendrer la répétition de l'enfant à produire les mêmes gestes. Combien de bourreau ont pu

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

être des victimes dans leur enfance. Effectivement rien que le problème des violences conjugale, peut amener à toucher à plusieurs thèmes comme la protection de l'enfance.

Bon sinon... Ça n'a strictement aucun sens de parler de "féminisation extrême" dans l'ENM quand c'est un concours... Surtout déjà, c'est quoi le féminisme extrême? Ça n'a aucun sens. C'est comme dire, il y a des protecteurs extrêmes de l'environnement et de ne retenir que ça, sans se soucier du fond du problème, qu'il y a un problème climatique. Dans ce cadre là, problème d'inégalité et aussi de mentalité.

Sinon à propos de l'ENM, c'est oublier que l'égalité ne veut pas dire égalité des sexes dans tous les métiers... On parle d'égalité d'accès, être sûr qu'il n'y a pas de discrimination salariale, d'accès en fonction du sexe lorsqu'il y a postulation dans un emploi, (Y a aussi sur l'origine, la couleur de la peau...). Hors, il y en a. Et vu qu'on parle d'ENM, si en effet il y a une grande majorité de femmes devenues juges, c'est pas pour autant qu'il y a une grande majorité de femmes devenu.e.s président.e de tribunal qui ça ne repose pas sur un concours, bien au contraire... Après si c'est pour dire pourquoi ne pas attirer plus les garçons vers le droit, le métier de juge, ça, c'est une question d'éducation.

Sinon le terme de féminicide, sans doute, fortement, qu'il soit manipulé par des politicien.ne.s. Ce serait effectivement idéal qu'il y ait plus d'action derrière pour les violences conjugales et ce, pour toutes les victimes quelque soit son genre.

Débat sympathique :)

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **13/09/2019** à **08:07**

Bonjour,

Je vais faire mon vieux réac mais, ce péril qu'est l'écriture inclusive m'irrite les yeux.

[quote]
"plus de femmes mort.e.s" ; "une grande majorité de femmes devenu.e.s" ; "tout comme des femmes ou autre individu d'un autre genre, mort.e.s"; "majorité de femmes devenu.e.s président.e de tribunal"

[/quote]
Je vous jure, de grand matin, ça faire fondre les yeux, ce n'est pas bien de faire ça, en plus ça n'a aucun sens (une femme est morte, des femmes sont mortes, pas mort, une femme est présidente, des femmes sont présidentes, pas président) bref ;) (c'est pas le modérateur qui parle c'est le vieux chiant que je suis ?)

[quote]
sinon c'est pas tellement ce mot le fond du problème, ce mot ne veut pas dire que tous les hommes sont des monstres

[/quote]
Je serais curieux de savoir ce qu'en pense Caroline de Haas, parce que pour cette dame (si

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

tant est qu'elle n'ait pas de soucis avec cette outrageuse catégorisation en raison de son sexe que je viens de faire), être un homme semble plutôt relever de la pathologie que de la nature même d'un être humain.

(Oui je ne cache pas ma grande aversion pour le féminisme, autant que pour le machisme, tant que de telles personnes, belliqueuses et incapables d'accepter les autres existeront, pour ce qu'ils sont, nous serons dans la confrontation et dans la violence, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique).

Sans doute faudrait-il reprendre la pensée extrêmement juste (opinion personnelle) de Marguerite Yourcenar au sujet du féminisme.

Par **Lorella**, le **13/09/2019** à **10:00**

il faut savoir que ces crimes ont souvent lieu lorsque la femme decide de quitter son homme. Là il devient fou, parce qu il considère sa femme comme un objet qui lui appartient. On est au XXIè siècle et en France et on en est encore là.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/09/2019** à **10:44**

Bonjour

[quote]
Je m'incruste dans le débat :) Le féminicide n'a pas de valeur juridique, mais le monde ne tourne pas autour du droit. Ce n'est pas parce qu'il n'a pas de valeur juridique, qu'il ne sert à rien.

[/quote]
Tout à fait ! Mais le cœur du débat était de savoir si ce terme devait entrer dans le Code pénal. Pour moi c'est clairement non !
Autrement dit, je n'ai aucun problème à ce qu'il soit utilisé par des journalistes, politiques, sociologues et autres experts, car après tout il fait partie de la langue française.
Mais il serait inutile de le faire rentrer dans le langage juridique qui comme il l'a été dit plusieurs fois connait déjà de circonstances aggravantes pour le crime/la violence entre conjoint.

[quote]
Bon sinon... Ça n'a strictement aucun sens de parler de "féminisation extrême" dans l'ENM quand c'est un concours...

[/quote]
Entière d'accord avec vous ! Plus précisément c'est un examen, il suffit d'obtenir la moyenne

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

aux épreuves d'admissibilité et d'admission pour intégrer l'ENM. Or, le hasard veut qu'il y ait plus de femmes qui réussissent.
Si Vongola pense qu'il y a discrimination positive en faveur des femmes, il se trompe complétement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/09/2019** à **09:14**

Bonjour

Et ça continue ! http://www.lefigaro.fr/flash-actu/feminicides-le-conseil-regional-d-ile-de-france-adopte-le-voeu-de-l-executif-20190919

Valérie Pécresse souhaiterait que le féminicide soit une circonstance aggravante.
Cette approche est critiquable pour deux raisons déjà évoquées

- Le meurtre du conjoint est déjà une circonstance aggravante et ce peu importe le sexe de la victime.

- La finalité est que le meurtre d'une femme sera par nature plus grave que celui d'un homme, ce qui est tout bonnement inadmissible.

Même les féministes devraient être outrés car on peut presque parler de sexisme bienveillant avec l'idée que la femme est un être fragile qu'il faut protéger.

Par **Yzah**, le **20/09/2019** à **19:19**

Bonsoir,

Entièrement d'accord: - Le meurtre du conjoint est déjà une circonstance aggravante et ce peu importe le sexe de la victime.

- La finalité est que le meurtre d'une femme sera par nature plus grave que celui d'un homme, ce qui est tout bonnement inadmissible.

Même les féministes devraient être outrés car on peut presque parler de sexisme bienveillant avec l'idée que la femme est un être fragile qu'il faut protéger.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

C'est inacceptable, une femme qui tue son conjoint doit être punie avec la même gravité qu'un homme qui tue sa femme. Le problème est que la deuxième situation se produit plus souvent que la première. Je pense que c'est un problème d'éducation et de société, pas un problème juridique puisque le droit réprime déjà ces deux situations.

Ce mot a, je le pense sincèrement, sa place dans le dictionnaire pour mettre en avant un grave problème, mais il n'a pas et n'aura jamais sa place dans le Code pénal.

Mme Pécresse ne fait que de la com' politique en votant cette motion (et oui, les élections approchent!).

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/09/2019** à **09:01**

Bonjour

[quote]
une femme qui tue son conjoint doit être punie avec la même gravité qu'un homme qui tue sa femme.

[/quote]
Je précise qu'à l'heure actuelle c'est le cas, mais ça ne le sera peut-être plus si on instaure la notion de féminicide.

Et effectivement, Mme Pécresse est plus dans une démarche politique que juridique

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés